



REPUBLIQUE DE GUINEE  
TRAVAIL – JUSTICE - SOLIDARITE



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AUTORITE DE REGULATION DU SECTEUR DES  
JEUX ET PRATIQUES ASSIMILEES  
(ARSJPA)

Conakry, le 19 septembre 2025

# COMMUNIQUE

## Invitation au respect de la réglementation des jeux en Guinée

L'**Autorité de Régulation du Secteur des Jeux et Pratiques Assimilées (ARSJPA)** attire l'attention de l'ensemble des opérateurs de jeu en Guinée sur l'obligation de respecter strictement la réglementation en vigueur. Récemment, des manquements ont été constatés en ce qui concerne la pratique de certains opérateurs, notamment l'organisation de jeux tombola sans autorisation préalable, ainsi que l'utilisation inappropriée d'images de mineurs dans les communications publiques, ce qui constitue une violation des règles de protection des mineurs.

La Direction Générale de l'**ARSJPA** rappelle à tous les opérateurs les principes fondamentaux suivants :

- **Jeu responsable** : Mettre en place des mesures pour prévenir les excès et sensibiliser les joueurs.
- **Protection des mineurs** : Interdire toute implication ou représentation de mineurs dans les activités de jeu ou leurs promotions.
- **Sauvegarde des intérêts de l'État** : Respecter les obligations administratives et obtenir les autorisations requises avant toute activité.

C'est pourquoi, nous invitons les opérateurs à se conformer scrupuleusement aux dispositions applicables au secteur des jeux, sous peine de s'exposer aux sanctions.

Pour toute information, contactez-nous à : [info@arsjpa.gov.gn](mailto:info@arsjpa.gov.gn)

Direction Générale



Quartier Boulbinet, Cité des Nations, Villa 33,  
Commune de Kaloum, Conakry - Rép. Guinée

[www.arsjpa.gov.gn](http://www.arsjpa.gov.gn)

[info@arsjpa.gov.gn](mailto:info@arsjpa.gov.gn)

Tel : +224 612 13 03 03

